



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du Mardi 10 Mars 2026**

Le 10 mars 2026 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe TERRIER, Maire,

PRESENTS :

Monsieur TERRIER ; Madame CORFMAT ; Monsieur BRUVIER ; Madame MOREL ; Monsieur NERIN ; Madame BERAULT ; Monsieur KANOUTE ; Monsieur BARRIER ; Madame BRETON ; Monsieur ESTAGER ; Monsieur OULD AHMED TALEB ; Madame PLESSIER ; Monsieur DERUEM ; Monsieur MEUCCI ; Madame POULENARD ; Monsieur LAMAAZI ; Madame COLOMBA ; Madame CROS ; Monsieur VERSCOUSTRE ; Monsieur LTEIF ; Madame AFFDAL-PUTFIN ; Madame FERRER,

POUVOIRS :

Madame SEBIH, pouvoir à Madame BRETON,  
Monsieur MAUGER, pouvoir à Monsieur BRUVIER,  
Monsieur CORTES, pouvoir à Monsieur TERRIER,

ABSENTE :

Madame Céline LENOIR

**Objet : Journée nationale en hommage aux victimes de la route - 16 mai**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal ;

**Considérant** la demande formulée par Madame Valérie CORFMAT, Première adjointe, lors de la séance du Conseil municipal du 3 mars 2026 ;

**Considérant** que l'association dont elle est membre milite pour la reconnaissance officielle de la Journée nationale en hommage aux victimes de la route, organisée chaque année le 16 mai ;

**Considérant** le symbole fort associé à cette journée, matérialisée par la mise en place d'une table recouverte d'une nappe noire, entourée d'un nombre de chaises correspondant aux victimes de la route recensées dans le département ;



**Considérant** que, pour l'année 2025, le département de l'Oise a tristement dénombré quarante victimes, chiffre en hausse, rappelant la nécessité de renforcer la prévention routière et de préserver la mémoire des victimes ;

**Considérant** que la commune de Mouy souhaite affirmer sa solidarité avec les familles endeuillées et s'associer à cette initiative citoyenne ;

Le rapport de M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal

### DELIBERE

**Article 1 :** La commune de Mouy s'associe à la Journée nationale en hommage aux victimes de la route organisée le 16 mai de chaque année.

**Article 2 :** À cette occasion, une installation symbolique sera mise en place sur la place de l'Hôtel de Ville : une table recouverte d'une nappe noire et entourée de quarante chaises représentant les victimes de la route dans le département de l'Oise pour l'année 2025.

**Article 3 :** Monsieur le Maire est chargé de la mise en œuvre de cette commémoration, en lien avec les services municipaux et les associations concernées, et d'en assurer la communication auprès de la population.

**Article 4 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipal de la Ville de Saint-Just-en-Chaussée, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

N° :	16/26
Date de convocation :	03/03/ 2026
Nombre de membres en exercice :	26
Nbre de membres présents ou représentés :	25
Nbre de membres absents :	1
Vote au scrutin public	
Pour :	25
Contre :	0
Abstention :	0

Adoptée à l'unanimité

Le secrétaire de séance,

Frank DERUEM



Le Maire  
Philippe TERRIER

